

AVIS D'ENQUÊTE

District : Jura – Nord Vaudois

Commune : Grandson

Routes cantonales : RC 401-B-P

La commune de Grandson et la Direction de la mobilité et des routes se conformant aux dispositions de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, soumettent à l'enquête publique

du 14 janvier 2023 au 13 février 2023

a) la publication de 59 décisions d'allègement

Le dossier est déposé au greffe/service technique de la commune de Grandson où il peut être consulté pendant les heures de bureau.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au greffe de la commune de Grandson ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les propriétaires dont le bien-fonds est touché par les allègements reçoivent le présent avis par courrier.

Des représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes ainsi que de la commune de Grandson se tiendront à disposition des intéressés le **jeudi 26 janvier 2023** à 18h30 pour une séance publique à la salle des Quais.

Département des infrastructures
et des ressources humaines
Direction générale de
la mobilité et des routes

Commune de Grandson